Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC048-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 AVRIL 2026

N° 2026DC/048 – Feuillet 1

Date de convocation : 17 avril 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 44	Votants : 52

Syndicat mixte de la Ria d'Etel - SMRE - Désignation des représentants de la Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Espace les Chênes à CRAC'H.

Etaient présents : Bernard BARON, Sandrine CADORET, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Stéphane MATRON, Françoise NAEL, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Catherine TOUBLANT, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Katia BONNEC à Pascal LE CALVE, Hervé CAGNARD à Roland GASTINE, Jean-Pierre KERBART à Fabrice ROBELET, Marjorie LE BARON-RACHEL à Aurélie RIO, Christian LE DREAN à Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Patrick LE ROUX à Philippe LE RAY, Claire MASSON à Dominique RIGUIDEL, Pascale SALINAS à Stéphanie DOYEN.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Mickael LE GLOANIC.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Les projets portés par le Syndicat mixte de la ria d'Etel (SMRE) visent à préserver la qualité des eaux et des milieux naturels à l'échelle du bassin versant. Il œuvre également pour le maintien et la dynamisation des activités littorales. Il accompagne les collectivités, les professionnels et les particuliers dans l'évolution de leurs pratiques. Le Syndicat travaille également de manière concertée et participative autour de trois thématiques : « eau et milieux aquatiques », « biodiversité » et « usages ».

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC048-DE

En vertu de ses statuts arrêtés par le Préfet du Morbihan le 5 novembre 2014, le syndicat a plus précisément pour objet, sur le périmètre du Bassin versant de la ria d'Etel, de concourir aux études, aménagements et actions dans les domaines environnementaux suivants :

- Préservation de la qualité de l'eau sur le Bassin versant de la ria d'Etel,
- Gestion et protection des milieux aquatiques,
- Mise en valeur du patrimoine halieutique,
- Gestion intégrée des zones côtières sur le Bassin versant de la ria d'Etel,
- Gestion des milieux Naturels, dont le site Natura 2000 de la ria d'Etel.

La Communauté de communes est membre du SMRE pour les Communes de Belz, Brec'h, Camors, Erdeven, Etel, Landaul, Landévant, Locoal-Mendon, Ploemel et Pluvigner.

Enfin, le Comité syndical est composé de 17 titulaires dont 10 titulaires de la Communauté de communes. Il convient également de désigner 10 délégués suppléants.

Le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour l'élection des délégués.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5711-1 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Ria d'Etel ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- de ne pas procéder au vote à scrutin secret ;
- de désigner les délégués suivants de la Communauté de communes pour siéger au sein Comité syndical du Syndicat mixte de la Ria d'Etel :

10 délégués titulaires	10 délégués suppléants
Stéphanie DOYEN	Dominique RIGUIDEL
Corentin GUENNEC	Christelle JAFFRE DANET
Elodie GUYOMARD	Jean-Maurice MAJOU
Jean-Pierre KERBART	Fabrice ROBELET
Hervé KERVADEC	Pascal LE CALVE
Anne-Hélène LAMER	Yvan JOLIVEL-ROBERT
Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC	Fabrice PICART
Yann LE GALLO	Simon DEBIEN
Stéphane MATRON	Stéphanie CATEL
Aurélie RIO	Patrick LE PICHON

- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : - 4 MAI 2026

Le secrétaire de séance,

Ronan LE DELEZIR

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY